

Motion pour une loi sur les bibliothèques

« L'ABF réaffirme la nécessité d'une loi sur les bibliothèques, dont les points principaux ont été détaillés dans la motion votée à Paris en 1996. Il importe de préserver et d'affirmer le rôle de service public des bibliothèques afin de garantir l'exercice pour tous du droit à l'information, à la formation et à la culture reconnu par la Constitution. Il s'agit principalement :

- d'éclaircir les répartitions de com-

pétences des différentes collectivités sur les missions des bibliothèques et leur gestion,

- de garantir la responsabilité des bibliothécaires notamment dans la constitution et l'organisation des collections, et dans la gestion des établissements

- et de rappeler que les bibliothèques sont un des moyens d'exercice de la démocratie. »